

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1				• (2)					
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		•							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (3)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (4)								

Zone A-2	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(5) Garde et pension d'animaux	
NOTES	
(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA	
(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés	
(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux	
* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1				• (2)					
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		•							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (3)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (4)								

Zone A-5

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(5) Garde et pension d'animaux	
NOTES	
(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA	
(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés	
(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux	
* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-6

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1				• (2)					
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		•							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (3)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (4)								

Zone A-7

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(5) Garde et pension d'animaux	
NOTES	
(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA	
(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés	
(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux	
* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1^{er} novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-10

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(5) Garde et pension d'animaux	
NOTES	
(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA	
(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés	
(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux	
* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(6) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (2)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		•						
A2 Élevage et pension d'animaux			• (5)(6)					
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (3)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (4)							

Zone A-15

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(6) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) En vertu des articles 31, 31.1 et 40 de la LPTAA ou disposant de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

(3) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(4) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

(5) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les usages ayant obtenus une autorisation de la CPTAQ avant le 1er novembre 2019 sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2				• (2)					
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		•							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(4)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone AM-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires. Ne doivent pas utiliser d'espaces cultivés.

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(3) Garde et pension d'animaux

NOTES

(1) Le long du rang de la rivière Sud

(4) Centre équestre uniquement autorisé en usage complémentaire à l'élevage de chevaux

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1	Unifamiliale							
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
Commerce								
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
C2	Famille commerce de détail : type 2							
C3	Famille commerce de détail : type 3							
C4	Famille commerce de gros : type 1							
C5	Famille commerce de gros : type 2							
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
C7	Famille commerce de service : type 2							
C8	Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel								
P1	Famille service public et institutionnel : type 1							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2							
Parc et espace vert								
Récréation								
R1	Famille récréation : type 1	• (1)						
R2	Famille récréation : type 2							
Industrie								
I1	Famille industrie : type 1							
I2	Famille industrie : type 2							
Agricole								
A1	Agriculture							
A2	Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières								
EX1	Exploitation forestière							
EX2	Extraction							
Conservation								
CN1	Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone CAM-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Terrain de camping et site d'hébergement insolite destiné au tourisme local, incluant les activités complémentaires (restauration, récréation extensive, etc.)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	• (1)							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3		• (2)						
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	55	30						
Taux d'implantation - % (max.)	50	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone C-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement les postes d'essence ou stations-services avec ou sans lave-auto ou atelier de réparation ou restaurant ou dépanneur

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Malgré toute autre disposition contraire, un centre de jardin, incluant la vente et l'étalage extérieures de produits de jardinage, de fleurs, d'arbres et de vivaces dans l'aire de stationnement et pouvant comporter une caisse enregistreuse à l'extérieur, est autorisé, à titre d'usage complémentaire à un usage principal.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	•				
C2 Famille commerce de détail : type 2				•	•		
C3 Famille commerce de détail : type 3				•	•		
C4 Famille commerce de gros : type 1							
C5 Famille commerce de gros : type 2							
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	•				
C7 Famille commerce de service : type 2	•	•	•				
C8 Famille commerce de service : type 3						•(1)	
Public et institutionnel							
P1 Famille service public et institutionnel : type 1							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
R1 Famille récréation : type 1							
R2 Famille récréation : type 2							
Industrie							
I1 Famille industrie : type 1							
I2 Famille industrie : type 2							
Agricole							
A1 Agriculture							
A2 Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
EX1 Exploitation forestière							
EX2 Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•					•	
Jumelé		•		•			
Contigu			•		•		
Marges							
Avant (min.)	6	6		6		6	
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	/2(2)	/2	/2(2)	2/4	
Arrière (min.)	2	2	2	2	2	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/2	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	55	45	
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	8	8	8	8	8	8	
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	500	500	500	
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25	25	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte							
Usage multiple	•	•	•	•	•	•	
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Zone C-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les services reliés à l'automobile

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Dans le cas de bâtiments contigus, la marge latérale totale requise est seulement applicable sur les bâtiments situés aux extrémités de l'ensemble

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2		•						
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2		•						
C8 Famille commerce de service : type 3			•(1)					
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	/2	/2	/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50	45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)		1 000						
Largeur (min.)	8	8	8					
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500					
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2					
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone C-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobiles

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1					• (5)				
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(8)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière					• (4)				
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (6)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (7)								

Zone F-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1					• (5)				
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(8)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière					• (4)				
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (6)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (7)								

Zone F-2

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture	
(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(8) Pension d'animaux	
NOTES	
(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement	
(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage	
(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources	
(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés	
(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1				• (5)				
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux		• (3)(8)						
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière				• (4)				
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•	•			
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	5							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000			
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (6)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	• (7)							

Zone F-3

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture	
(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(8) Pension d'animaux	
NOTES	
(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement	
(3) Voir section 14,9 du règlement de zonage	
(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources	
(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés	
(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1					• (5)				
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture	• (2)								
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(8)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière					• (4)				
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (6)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (7)								

Zone F-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1					• (5)				
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(8)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière					• (4)				
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (6)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (7)								

Zone F-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1								
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction		•						
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		10							
Latérales (min. / totales)		10/20							
Arrière (min.)		10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)		-/15							
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)									
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)									
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		5000							
Largeur du terrain (min.)		50							
Profondeur du terrain (min.)		30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone F-6	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1								
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1	• (1)							
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)								
	Latérales (min. / totales)								
	Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)								
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)								
	Taux d'implantation - % (max.)								
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	5000							
	Largeur du terrain (min.)	50							
	Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone F-7

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	

NOTES
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1					• (5)				
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(8)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière					• (4)				
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (6)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (7)								

Zone F-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(8) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement sur les terrains ayant front sur chemin Henriette

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6,1							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (2)							
Location de chambres								
Écurie privée	•							
Fermette	• (3)							

Zone F-9	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement. (2) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés (3) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	• (1)								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2							• (8)		
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1						• (5)			
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux			• (3)(9)						
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière					• (4)				
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	5								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000	5000	5000	5000			
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (6)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette	• (7)								

Zone F-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

(5) Uniquement les activités récréatives qui se pratiquent sur de vastes superficies extérieures et nécessitent que des aménagements légers et/ou des bâtiments accessoires

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(8) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

(9) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Incluant les chemins forestiers donnant accès aux ressources

(6) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

(7) Voir la section 14.8 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile	• (1)							
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/1						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	63	56						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	4,5						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (2)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone F-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (2)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone F-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(2) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	• (1)							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	• (2)							
A2 Élevage et pension d'animaux		• (3)(5)						
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000	5000	5000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (4)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone F-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Uniquement l'acériculture et la sylviculture

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(5) Pension d'animaux

NOTES

(1) Uniquement le long des chemins existants et conformes à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(3) Voir section 14.9 du règlement de zonage

(4) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7,3	6,1						
Taux d'implantation - % (max.)	40	45						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1/2	0/1						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	74 (1)							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-3	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
(1) La superficie de plancher habitable minimale, excluant la superficie du sous-sol, de toute habitation unifamiliale est fixée à 112 mètres carrés	
* Voir section 14 du Règlement de zonage.	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	74							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	15							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7,3	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40	45						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) La superficie de plancher habitable minimale, excluant la superficie du sous-sol, de toute habitation unifamiliale est fixée à 112 mètres carrés

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-6

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10,6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	9,1							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2				
Arrière (min.)	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	40				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324				
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	9							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé									
Jumelé	•								
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	0/2								
Arrière (min.)	6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	7								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	225								
Largeur du terrain (min.)	9								
Profondeur du terrain (min.)	25								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H1-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1			• (1)					
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	1,25/3,1	0/2	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6,5	6,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-15

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Centre d'éducation

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-16

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-17

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-18

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-19

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	63							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-20

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,8/3,2	1,8/3,2						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	6,7						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-21

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Un logement au sous-sol est autorisé
seulement si le terrain a une superficie de 605
m² et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot
desservi à l'extérieur d'un corridor riverain.
Pour toutes autres situations, se référer aux
normes de lotissement du Règlement de
lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-22

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•	•	•				
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé			•					
Contigu				•				
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	0/2	0/2				
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2	2/2	2/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	50	55	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	6,7	6,1	6,1				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	300	225	105				
Largeur du terrain (min.)	12	12	9	4,26				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•	•	•				
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-23

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,8							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	7,5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8							
Taux d'implantation - % (max.)	35							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-24

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir la section 14 du Règlement de zonage

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-25

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,8/3,6	1,8/3,6						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	6,7						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	• (1)	• (1)						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-26

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé		•							
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	1,8/3,2	0/3,2							
Arrière (min.)	7,5	7,5							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	2/2	2/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6							
Taux d'implantation - % (max.)	35	35							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225							
Largeur du terrain (min.)	12	9							
Profondeur du terrain (min.)	25	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•	•							
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H1-27

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,8/3,2	1,8/3,2						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7	6,7						
Taux d'implantation - % (max.)	35	35						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	• (1)	• (1)						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-28

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-29

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,5/3	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	7						
Taux d'implantation - % (max.)	30	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405						
Largeur du terrain (min.)	12	15						
Profondeur du terrain (min.)	25	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-30

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	1,8/3,6	1,8/3,6						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	6,7						
Taux d'implantation - % (max.)	45	45						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	• (1)	• (1)						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-31

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Un logement au sous-sol est uniquement autorisé dans le cas d'un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés ou plus

(1) Un logement accessoire est uniquement autorisé sur un terrain d'une superficie de 580 mètres carrés et plus

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)							
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	7						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	500						
Largeur du terrain (min.)	12	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-32

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Garderies

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	70	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-33

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-34

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-35

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6 (1)	6 (1)						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-36

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, il est permis de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres dans la partie située entre le prolongement de la façade principale du bâtiment et la ligne arrière du terrain.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	4							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/1							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	15							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-37

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile	•								
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière (min.)	6	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/1							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	41,8	41,8 (1)							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	10,5	10,5							
Taux d'implantation - % (max.)	80	80							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	240							
Largeur du terrain (min.)	12	8							
Profondeur du terrain (min.)	25	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H1-38

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
(1) Les fondations sur pilotis (bois ou béton) sont autorisées	
* Voir section 14 du Règlement de zonage. * Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	41,8							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10,5							
Taux d'implantation - % (max.)	80							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-39

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé
à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot
desservi à l'extérieur d'un corridor riverain.
Pour toutes autres situations, se référer aux
normes de lotissement du Règlement de
lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6 (1)	6 (1)						
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225						
Largeur du terrain (min.)	12	9						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-40

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, il est permis de réduire la marge avant minimale à 4,5 mètres dans la partie située entre le prolongement de la façade principale du bâtiment et la ligne arrière du terrain.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)							
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	• (2)							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	100					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	10					
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	500						
Largeur du terrain (min.)	12	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-41

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

- (1) Garderies
- (2) Établissements d'enseignement de niveau préscolaire, élémentaire ou secondaire

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée	• (1)							
Fermette								

Zone H1-42

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Une écurie de 4 chevaux maximum (résidentiel) est autorisée sur un lot ayant une superficie de 6000 m² et plus. Une écurie doit posséder une boîte à fumier.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-43

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-44

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette	•							

Zone H1-45

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée	• (1)							
Fermette								

Zone H1-46

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Une écurie de 4 chevaux maximum (résidentiel) est autorisée sur un lot ayant une superficie de 6000 m² et plus. Une écurie doit posséder une boîte à fumier.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•	•					
H2 Bifamiliale				•	•			
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•			•				
Jumelé		•			•			
Contigu			•					
Marges								
Avant (min.)	6 (1)	6	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	0/4	0/2	0/2			
Arrière (min.)	7,5	6	6	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	2/2	2/2	2/2	2/2			
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	40	40			
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)				2	2			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	150	400	324			
Largeur du terrain (min.)	12	9	5	15	12			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	27	27			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H1-46

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, il est permis de réduire la marge avant secondaire minimale à 4,5 mètres dans la partie située entre le prolongement de la façade principale du bâtiment et la ligne arrière du terrain.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
827-2025	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 7 juillet 2025

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	7						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405						
Largeur du terrain (min.)	12	15						
Profondeur du terrain (min.)	25	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H2-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•								
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•								
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière (min.)	6	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	7							
Taux d'implantation - % (max.)	40	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	500							
Largeur du terrain (min.)	12	12,2							
Profondeur du terrain (min.)	25	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H2-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H2-3

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

[illegible]

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	7						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	300	405						
Largeur du terrain (min.)	12	15						
Profondeur du terrain (min.)	25	27						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé
à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale		•							
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière (min.)	6	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405							
Largeur du terrain (min.)	12	15							
Profondeur du terrain (min.)	25	27							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H2-4	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Seul l'usage bureau administratif est autorisé à titre d'usage domestique * Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•	•					
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert				•				
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	0/2					
Arrière (min.)	9	9	9					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	45	45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6					
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	2					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	324					
Largeur du terrain (min.)	12	15	12					
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H2-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	2/6						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405						
Largeur du terrain (min.)	15	15						
Profondeur du terrain (min.)	25	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H2-6	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2				
Arrière (min.)	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	45	45				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324				
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H2-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale			•	•					
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•				
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•		•		•				
Jumelé		•		•					
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	45				
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6	6	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	30	40	30				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324					
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12					
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•	•							
Logement accessoire	•	•							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H2-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge avant située du côté perpendiculaire à la façade principale du bâtiment est fixée à 6 mètres.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	50	50				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	7	7				
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324				
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H2-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•	•						
H3 Trifamiliale			•	•				
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2				
Arrière (min.)	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7	6	7	6				
Taux d'implantation - % (max.)	50	60	50	60				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	2	3	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	405	324				
Largeur du terrain (min.)	15	12	15	12				
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•	•							
H2 Bifamiliale			•	•					
H3 Trifamiliale					•				
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•		•		•				
Jumelé		•		•					
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	55	55	55	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6	6	6	9				
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30	30	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405				
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•	•							
Logement accessoire	•	•							
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H3-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Seul l'usage bureau administratif est autorisé à titre d'usage domestique

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/2		
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	55	55	55	55		
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	9	9	9	9		
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	40		
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3	3		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	324		
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15	12		
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	27		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-3	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•			
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4			
Arrière (min.)	6	6	6	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	55	55	55			
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	9	9	9			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405			
Largeur du terrain (min.)	15	9	15	12	15			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé	•	•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	0/3	0/3						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	64	64						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	324						
Largeur du terrain (min.)	12	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6 (1)	6 (1)		
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/4		
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/3	1/3		
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	55	55	70	70		
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	9	9	8	8		
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	30	30		
Nbre de logements par bâtiment (max.)			2	2	3	3		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	324		
Largeur du terrain (min.)	15	9	15	12	15	12		
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	27		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-6	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge avant située du côté perpendiculaire à la façade principale du bâtiment est fixée à 6 mètres.	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-7

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Voir section 14 du Règlement de zonage.	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-8

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

Zone H3-9

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

[illegible]

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,5 (1)	7,5 (1)	7,5 (1)					
Latérales (min. / totales)	3,5/7	0/3,5	3,5/7					
Arrière (min.)	7	7	7					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90	90					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7	7	7					
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	45					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3	6					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	600					
Largeur du terrain (min.)	15	12	20					
Profondeur du terrain (min.)	27	27	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Dans le cas d'un terrain d'angle, la marge avant située du côté perpendiculaire à la façade principale du bâtiment est fixée à 6 mètres.

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-11	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	3/6							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405							
Largeur du terrain (min.)	15							
Profondeur du terrain (min.)	27							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale					•	•		
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/2		
Arrière (min.)	9	9	9	9	9	9		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	45	45	45	45		
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6	6	6	6		
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	40		
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405	324		
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15	12		
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27	27		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H3-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale	•								
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	40								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	600								
Largeur du terrain (min.)	20								
Profondeur du terrain (min.)	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H4-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•	•						
H3 Trifamiliale			•	•				
H4 Multifamiliale					•	•		
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6	4,6		
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4	0/2	2/4	0/3		
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50	75	75		
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	7	8	7	11	9		
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	50	50		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	2	3	3	6	6		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	405	324	600	600		
Largeur du terrain (min.)	15	12	15	12	20	20		
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	27	30	30		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-2	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	40	45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6					
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)			4					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	600					
Largeur du terrain (min.)	12	9	20					
Profondeur du terrain (min.)	25	25	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•	•					
H3 Trifamiliale				•				
H4 Multifamiliale					•			
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•		•	•			
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	0/2	2/4	2/4			
Arrière (min.)	6	6	6	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	40	40			
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6	6	6			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40			
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	2	3	6			
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	324	405	600			
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	15	20			
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	27	30			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale		•						
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			•					
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)			•					
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6,1	6,1	6,1					
Latérales (min. / totales)	0,3/0,6	0,3/0,6	0,3/0,6					
Arrière (min.)	0,3	0,3	0,3					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	56	56					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	13,75	13,75	13,75					
Taux d'implantation - % (max.)	70	70	70					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	6						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	600	500					
Largeur du terrain (min.)	15	20	12,2					
Profondeur du terrain (min.)	27	30	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-5

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•							
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	55							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	600							
Largeur du terrain (min.)	20							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-6	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
(1) Superficie de terrain minimale est de 75 m ² par unité de logement	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•							
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	3							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	9							
Taux d'implantation - % (max.)	55							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	4							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	600							
Largeur du terrain (min.)	20							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-7	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
(1) Superficie de terrain minimale est de 75 m ² par unité de logement	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale		•							
H3 Trifamiliale			•						
H4 Multifamiliale				•					
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•				
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)					•				
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/5	1/2				
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	75	50				
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	8	8	8	8	8				
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	49				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	405	600 (1)	500				
Largeur du terrain (min.)	12	15	15	20	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	30	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H4-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) La superficie minimale de terrain pour habitation multifamiliale de 7 logements et plus correspond à 75 m2 par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6					
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)			12					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	600(1)					
Largeur du terrain (min.)	12	9	20					
Profondeur du terrain (min.)	25	25	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie minimale de terrain pour une habitation multifamiliale de 7 logements et plus est de 75 m2 par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•	•						
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	3	3						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	75						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	9	11						
Taux d'implantation - % (max.)	55	50						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6	24						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	600	600						
Largeur du terrain (min.)	20	20						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
xxx-2026 827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale	•	•							
H3 Trifamiliale			•	•					
H4 Multifamiliale					•				
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé					•				
Jumelé	•		•						
Contigu		•		•					
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	0/10	0/10	0/7	0/10	2/13				
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90	90	90	100				
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	7	7	7	7	9				
Taux d'implantation - % (max.)	35	35	35	35	35				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	2	3	3	6				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	185	324	185	600				
Largeur du terrain (min.)	12	7,5	12	7,5	20				
Profondeur du terrain (min.)	27	25	27	25	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H4-11

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•	•	•	•				
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•			•				
Jumelé		•						
Contigu			•					
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	4/8	0/4	0/4 (1)	2/4				
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	2/4	2/4	2/4	3/9 (2)				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90	90	100				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5	8,5	11				
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45	55				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	6	6	6	72 (3)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324	187	600 (4)				
Largeur du terrain (min.)	15	12	7,5	20				
Profondeur du terrain (min.)	27	27	25	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) Dans le cas de bâtiments contigus, la marge latérale totale requise est seulement applicable sur les bâtiments situés aux extrémités de l'ensemble. (2) Un 9e étage hors-sol est autorisé seulement si le premier étage contient uniquement des stationnements (3) Un seul bâtiment résidentiel d'un maximum de 72 unités peut être construit par année. Cette condition sera levée lorsque la Ville aura résolu le problème d'alimentation en eau potable. Une résolution du conseil le confirmant sera alors adoptée et transmise aux propriétaires des terrains de la zone. (4) La superficie minimale de terrain pour une habitation multifamiliale de 7 logements et plus est de 75 m² par unité de logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•							
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1		•						
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,5	6						
Latérales (min. / totales)	6/13	6/12						
Arrière (min.)	9	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/7	1/4						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		100						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)		10						
Taux d'implantation - % (max.)		60						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	600 (1)							
Largeur du terrain (min.)	20							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Pour une habitation multifamiliale isolée de 7 logements et plus, la superficie de terrain minimale est de 75 m2 par logement

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale			•					
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	4					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/3					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	40	40					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6					
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	3					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	405					
Largeur du terrain (min.)	12	15	15					
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré			•					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•	•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•		•				
Jumelé	•		•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5				
Latérales (min. / totales)	0/3	2/5	0/3	2/5				
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	90				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	8,5	8,5	9				
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	3	3	6				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	405	324	600				
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	20				
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-15

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale		•	•						
H4 Multifamiliale				•					
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•				
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)					•				
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•		•	•				
Jumelé	•		•						
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5				
Latérales (min. / totales)	0/3	2/5	0/3	2/5	3/3				
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/2				
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	90	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	8,5	8,5	9	8				
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)	2	3	3	6					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	405	324	600	500				
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	20	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	30	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone H4-16

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale		•	•					
H4 Multifamiliale				•				
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•		•				
Jumelé	•		•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5				
Latérales (min. / totales)	0/3	2/5	0/3	2/5				
Arrière (min.)	7,5	7,5	7,5	7,5				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/3	1/3	1/3				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	90				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	8,5	8,5	9				
Taux d'implantation - % (max.)	30	40	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	2	24				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	324	405	324	600(1)				
Largeur du terrain (min.)	12	15	12	20				
Profondeur du terrain (min.)	27	27	27	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone H4-17

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Pour une habitation multifamiliale isolée de 7 logements et plus, la superficie de terrain minimale est de 75 m2 par logement

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1		•	•						
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé			•						
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6	6						
Latérales (min. / totales)		2/4	2/4						
Arrière (min.)		6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)		0/20	0/20						
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		350	350						
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		20	20						
Taux d'implantation - % (max.)		60	60						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		1 000	1 000						
Largeur du terrain (min.)		20	20						
Profondeur du terrain (min.)		45	45						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone I-1	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1								
P2	Famille service public et institutionnel : type 2	•(2)							
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1	•(1)							
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	7,6							
	Latérales (min. / totales)	6/12							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)	0/20							
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)								
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	30							
	Taux d'implantation - % (max.)	60							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000							
	Largeur du terrain (min.)	20							
	Profondeur du terrain (min.)	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone I-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

(1) Malgré toute disposition, l'entreposage extérieur en cour avant est interdit.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1	•	•							
C5 Famille commerce de gros : type 2	•(1)	•(1)							
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•(2)	•(2)							
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1	•	•							
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé		•							
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	8	8							
Latérales (min. / totales)	5/10	5/10							
Arrière (min.)	8	8							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)	1/15	1/15							
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6	6							
Taux d'implantation - % (max.)	80	80							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	1 000	1 000							
Largeur du terrain (min.)	20	20							
Profondeur du terrain (min.)	45	45							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone I-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Marché aux puces extérieurs

(2) Centre de conditionnement physique et services de santé et médical

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1				•				
C5 Famille commerce de gros : type 2				•				
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2	•(1)							
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1		•	•					
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•		•				
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)		8	8	8				
Latérales (min. / totales)		5/10	5/10	5/10				
Arrière (min.)		8	8	8				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)		0/15	0/15	0/15				
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60	60	60				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)		6	6	6				
Taux d'implantation - % (max.)		80	80	80				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)		1 000	1 000	1 000				
Largeur du terrain (min.)		20	20	20				
Profondeur du terrain (min.)		45	45	45				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone I-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les écocentres municipaux.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1			•						
C5 Famille commerce de gros : type 2			•(2)						
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1			•						
I2 Famille industrie : type 2			•(1)						
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé			•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)			6	6					
Latérales (min. / totales)			2/4	2/4					
Arrière (min.)			6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)			0/20	0/20					
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)			55	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)			8	8					
Taux d'implantation - % (max.)			50	50					
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)			1 000	500					
Largeur du terrain (min.)			20	12,2					
Profondeur du terrain (min.)			45	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone I-5	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(1) Les activités industrielles transformant des matières dangereuses ou produisant des matières résiduelles dangereuses et les établissements de recherche et de développement scientifique, expérimental ou technologique, de fabrication technologique ainsi que les sièges sociaux et régionaux d'entreprises à caractère technologique (2) Marché aux puces extérieur	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture		•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000							
Largeur du terrain (min.)	50	50							
Profondeur du terrain (min.)	30	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (1)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone ID-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3			• (1)					
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1				• (2)				
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture		• (3)						
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•	•				
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6		6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4		2/4	2/4				
Arrière (min.)	6		6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55		55	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6		6	6				
Taux d'implantation - % (max.)	20		20	20				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000				
Largeur du terrain (min.)	50	50	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Uniquement les garages et équipements d'entretien pour camionneur, garages de stationnement pour camionneur et activité d'entreposage intérieur d'équipements lourds

(2) Uniquement les activités de fabrication artisanale sans nuisance et les entrepreneurs artisanaux

(3) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-6

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture	•(2)								
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	10								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	10								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000							
Largeur du terrain (min.)	50	50							
Profondeur du terrain (min.)	30	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (1)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone ID-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	10							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	10							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture	•(2)								
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	20								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000							
Largeur du terrain (min.)	50	50							
Profondeur du terrain (min.)	30	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	• (1)								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone ID-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)	6							
Largeur (min.)	20							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)	6							
Largeur (min.)	20							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)	6							
Largeur (min.)	20							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture	•(2)							
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)	6							
Largeur (min.)	20							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	• (1)							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone ID-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(2) Culture du sol et des végétaux

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(1) Seulement les logements
intergénérationnels sont autorisés

* Sont aussi autorisés les usages faisant l'objet
de droits acquis en vertu des articles 101 à
105 de la LPTAA

* Les normes de lotissement sont pour un lot
non desservi à l'extérieur d'un corridor
riverain. Pour toutes autres situations, se
référer aux normes de lotissement du
Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

Zone M-1

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

GROUPE D'USAGES D'ORDRE 1									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale	•							
H4	Multifamiliale		•	•					
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•				
C2	Famille commerce de détail : type 2				•				
C3	Famille commerce de détail : type 3				•(2)				
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)				•				
C7	Famille commerce de service : type 2				•				
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1					•			
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé			•					
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	2	2	2	2				
	Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4				
	Arrière (min.)	3	3	3	3				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/3	1/5	1/5	1/2				
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50				
	Sup. d'implantation - m ² (max.)				1 000				
	Largeur (min.)	8	8	8	8				
	Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50				
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)	405	600 (1)	600 (1)	500				
	Largeur du terrain (min.)	15	20	20	12,2				
	Profondeur du terrain (min.)	27	30	30	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte	•	•	•	•				
	Usage multiple	•	•	•	•				
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

**USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)**

(2) Cabarets érotiques

NOTES

(1) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale			•	•				
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•	•		
C2 Famille commerce de détail : type 2					•	•		
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)					•	•		
C7 Famille commerce de service : type 2					•	•		
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert							•	
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	2	2		
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4		
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55	55	500	500		
Sup. d'implantation - m ² (max.)					1 000	1 000		
Largeur (min.)	8	8	8	8	8	8		
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	55	55	55	55		
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	405	500	500		
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	15	12,2	12,2		
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	25	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•	•	•	•	•		
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale		•	•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•				
C2 Famille commerce de détail : type 2				•				
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)				•				
C7 Famille commerce de service : type 2				•				
C8 Famille commerce de service : type 3				•(1)				
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1					•			
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•		•	•			
Jumelé			•					
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	2	2	2	2	2			
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	/2	2/4	2/4			
Arrière (min.)	3	3	3	3	3			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/5	1/5	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50	50				
Sup. d'implantation - m ² (max.)				1 000				
Largeur (min.)	8	8	8	8				
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50				
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	600 (2)	600 (2)	500				
Largeur du terrain (min.)	15	20	20	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	27	30	30	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•	•	•				
Usage multiple	•	•	•	•				
Projet intégré	•	•	•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•(1)							
H5 Habitation collective	•(1)							
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	11							
Taux d'implantation - % (max.)	50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	600 (2)							
Largeur du terrain (min.)	20							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

(1) Le nombre minimal de logements est fixé à sept (7) logements par bâtiment.

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	/8							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/6							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	120							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	12							
Taux d'implantation - % (max.)	70							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	6/12							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-6

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3	•							
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3	•							
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	3							
Latérales (min. / totales)	6/12							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)	36							
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	50							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	6/12							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/4							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	55							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale	•							
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/4							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	11							
Taux d'implantation - % (max.)	55							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	600(1)							
Largeur du terrain (min.)	20							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

(1) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3	•(1)							
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1		•						
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert		•						
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	20	20						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	10	10						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple	•							
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les bars

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	1,5/3							
Arrière (min.)	4							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/4							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	60							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale			•	•				
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•			
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)					•			
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•			
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	2	2	2	2	2			
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	2/4	/2	2/4			
Arrière (min.)	6	6	6	6	6			
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2			
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	55	55	55			
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	9	7	9			
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	30	40	30			
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	405			
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	15			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	27			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte					•			
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES							
Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Trifamiliale			•	•			
H4 Multifamiliale					•		
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
Commerce							
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)					•		
C2 Famille commerce de détail : type 2							
C3 Famille commerce de détail : type 3							
C4 Famille commerce de gros : type 1							
C5 Famille commerce de gros : type 2							
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)					•		
C7 Famille commerce de service : type 2							
C8 Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel							
P1 Famille service public et institutionnel : type 1							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2							
Parc et espace vert							
Récréation							
R1 Famille récréation : type 1							
R2 Famille récréation : type 2							
Industrie							
I1 Famille industrie : type 1							
I2 Famille industrie : type 2							
Agricole							
A1 Agriculture							
A2 Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières							
EX1 Exploitation forestière							
EX2 Extraction							
Conservation							
CN1 Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•		•	•	
Jumelé				•			
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	6	6	6	6	6	2	
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	0/2	2/4	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL							
Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/3	1/3	
En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40	40	40	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)							
Largeur (min.)	6	6	6	6	11	11	
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	50	50	
Nbre de logements par bâtiment (max.)		2	3	3	24	24	
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)							
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	405	324	405	500	
Largeur du terrain (min.)	12	15	15	12	20	20	
Profondeur du terrain (min.)	25	27	27	27	30	30	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage mixte						•	
Usage multiple							
Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION							
Commerce accessoire à l'habitation							
Logement accessoire							
Location de chambres							
Écurie privée							
Fermette							

Zone M-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	1,5/3							
Arrière (min.)	4							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/4							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	60							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	1							
Latérales (min. / totales)	1/2							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300							
Largeur du terrain (min.)	12							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-15	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert		•						
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	40	40						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405						
Largeur du terrain (min.)	12	15						
Profondeur du terrain (min.)	25	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-16

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale		•							
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			•						
C2 Famille commerce de détail : type 2			•						
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)			•						
C7 Famille commerce de service : type 2			•						
C8 Famille commerce de service : type 3				•(1)					
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	50	50					
Sup. d'implantation - m ² (max.)			1 000						
Largeur (min.)	8	8	8	8					
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	405	500	500					
Largeur du terrain (min.)	12	15	12,2	12,2					
Profondeur du terrain (min.)	25	27	25	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré	•	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone M-17

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement l'usage « Atelier de soudure avec ou sans fabrication artisanale ».

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale		•						
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
		•						
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•	•						
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-18

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3								
Famille commerce de service : type 3								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2		•						
Famille services publics : type 2		•						
Parc et espace vert		•						
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2		• (1)						
Famille récréation : type 2								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Famille industrie : type 2								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Élevage et pension d'animaux								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	75						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	8						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	12,2							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-19	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) Centre sportif intérieur	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du <i>Règlement de lotissement</i>.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•						
C2 Famille commerce de détail : type 2	•	•	•	•				
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•						
C7 Famille commerce de service : type 2	•	•						
C8 Famille commerce de service : type 3					•(1)			
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1						•(2)		
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
R1 Famille récréation : type 1							•	
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•	•		
Jumelé		•		•				
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6		
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4		
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	15		
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	55	55	55	100		
Sup. d'implantation - m ² (max.)	1 000	1 000						
Largeur (min.)	8	8	8	8	8	10		
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	55	40		
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	500	500			
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2			
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25	25			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple	•	•	•	•				
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-20

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés la réparation, l'entretien ou l'amélioration d'automobiles.

(2) Uniquement les établissements d'enseignement de niveau préscolaire, primaire ou secondaire.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	•	•					
C2 Famille commerce de détail : type 2	•	•	•	•					
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	•	•					
C7 Famille commerce de service : type 2	•	•	•	•					
C8 Famille commerce de service : type 3					•(1)				
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•		•		•				
Jumelé		•		•					
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	1 000	1 000	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)	1 000	1 000							
Largeur (min.)									
Taux d'implantation - % (max.)	50	50	50	50	55				
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500	500	500				
Largeur du terrain (min.)	12	12	12	12	12				
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25	25	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone M-21

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés la réparation, l'entretien ou l'amélioration d'automobiles.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale			•	•				
H3 Trifamiliale			•	•				
H4 Multifamiliale					•	•		
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							•	
C2 Famille commerce de détail : type 2							•	
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)							•	
C7 Famille commerce de service : type 2							•	
C8 Famille commerce de service : type 3							•(1)	
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•		•		•	
Jumelé		•		•		•		
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6	6	6	6	
Latérales (min. / totales)	2/4	/2	2/4	/2	2/4	/2	2/4	
Arrière (min.)	6	6	6	6	6	6	6	
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/3	1/3	1/3	1/3	1/2	
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	55	55	55	55	55	
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40	40	40	40	
Nbre de logements par bâtiment (max.)					12	12		
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	225	405	324	600 (2)	600 (2)	500	
Largeur du terrain (min.)	12	9	15	12	20	20	12	
Profondeur du terrain (min.)	25	25	27	27	30	30	25	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré			•	•				
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•	•						
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-22

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés la réparation, l'entretien ou l'amélioration d'automobiles.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3	• (1,2)							
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-23

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)
(1) Uniquement les usages reliés la réparation, l'entretien ou l'amélioration d'automobiles.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES
(2) L'entreposage autorisé exclut la garde de véhicules qui ne sont pas en état de fonctionner.
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3	•(1)							
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert		•						
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	4/8							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	250							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	12,2							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-24

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Uniquement les postes d'essence ou stations-services avec ou sans lave-auto ou atelier de réparation ou restaurant ou dépanneur

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Voir section 14 du Règlement de zonage.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé								
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-25	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3		•(1)						
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
		•						
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	4/8	4/8						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	(1/2)	(1/1)						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	250	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-26

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les postes d'essence et stations-services y compris les établissements avec lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Malgré toute disposition contraire au présent règlement, au moins 75 % de la superficie de chaque élévation avant et latérale doit être constituée de maçonnerie.

Une zone tampon d'une profondeur minimale de 10 mètres doit être aménagée le long de la route 335, cette zone tampon doit être constituée d'au moins un (1) arbre par 12 mètres carrés de superficie de la zone tampon.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•						
C2 Famille commerce de détail : type 2	•	•						
C3 Famille commerce de détail : type 3	•(2)	•(2)						
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•						
C7 Famille commerce de service : type 2	•	•						
C8 Famille commerce de service : type 3	•(1)	•(1)						
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	/2						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500						
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2						
Profondeur du terrain (min.)	25	25						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•	•						
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-27

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) boutiques d'articles érotiques, vente au détail de matériaux de récupération (démolition), Vente au détail de pièces de véhicules automobiles et d'accessoires usagés avec entreposage extérieur; Vente au détail de foin, de grains et de mouture, Vente au détail d'autres articles de ferme

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•	•						
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/6	0/4						
Arrière (min.)	7,5	7,5						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/3	1/3						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	90	90						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8,5	8,5						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	3	3						
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	405	324						
Largeur du terrain (min.)	15	12						
Profondeur du terrain (min.)	27	27						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-28	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•	•	•					
C2 Famille commerce de détail : type 2	•	•	•					
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•	•	•					
C7 Famille commerce de service : type 2	•	•	•					
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé		•						
Contigu			•					
Marges								
Avant (min.)	7,5	7,5	7,5					
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	0/2					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55					
Sup. d'implantation - m ² (max.)	1 000	1 000	1 000					
Largeur (min.)	8	8	8					
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500	500	500					
Largeur du terrain (min.)	12,2	12,2	12,2					
Profondeur du terrain (min.)	25	25	25					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-29

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3	•(1)							
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	12,2							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-30

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3	•(1)							
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7,5							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	12,2							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré	•							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-31

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale		•						
H4 Multifamiliale			•					
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)				•				
C2 Famille commerce de détail : type 2				•				
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)				•				
C7 Famille commerce de service : type 2				•				
C8 Famille commerce de service : type 3				•(1)				
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•	•				
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6	6				
Latérales (min. / totales)	2/4	0/4	2/4	2/4				
Arrière (min.)	6	6	6	6				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2	1/2				
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	90	90	55				
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8,5	9	8				
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40	40				
Nbre de logements par bâtiment (max.)			6					
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	300	324	600	500				
Largeur du terrain (min.)	12	12	20	12,2				
Profondeur du terrain (min.)	25	27	30	25				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré		•	•					
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-32

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2 Famille commerce de détail : type 2	•							
C3 Famille commerce de détail : type 3	•(2)							
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7 Famille commerce de service : type 2	•							
C8 Famille commerce de service : type 3	•(1)							
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	500							
Largeur du terrain (min.)	12,2							
Profondeur du terrain (min.)	25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-33

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Uniquement les usages reliés à l'automobile et les stations-services, avec ou sans lave-auto, restaurant ou dépanneur.

(2) Uniquement les usages de tabagies, vapoteries, commerces de marijuana, boutiques d'articles érotiques, commerces de vente d'alcool (SAQ), bars, discothèques, microbrasseries.

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert	•							
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	7							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone M-34

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)	70							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)								
Largeur du terrain (min.)								
Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone P-1	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	6/12							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/4							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	100							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	10							
	Taux d'implantation - % (max.)	20							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone P-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Glissement de terrain

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement

Entrée en vigueur

807-2024

2025-03-12

827-2025

2025-12-04

849-2026

2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2	•(1)							
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	2/4							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)	15							
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	40							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	6							
	Taux d'implantation - % (max.)	50							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone P-3	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2	•(1)							
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	6/12							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/4							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	100							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	8							
	Taux d'implantation - % (max.)	50							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone P-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Glissement de terrain

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2		•(1)						
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé	•	•						
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6	6						
	Latérales (min. / totales)	6/12	6/12						
	Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/4	1/2						
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	5						
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	10	2						
	Taux d'implantation - % (max.)	50	50						
	Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone P-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Glissement de terrain

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement

Entrée en vigueur

807-2024

2025-03-12

827-2025

2025-12-04

849-2026

2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2	•(1)							
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6							
Latérales (min. / totales)		6/12							
Arrière (min.)		6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		7							
Taux d'implantation - % (max.)		30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-6	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(1) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale	•(1)								
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1		•							
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	6/12	6/12							
Arrière (min.)	6	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/4	1/4							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	100	100							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	10	10							
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)	12								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	600 (2)								
Largeur du terrain (min.)	20								
Profondeur du terrain (min.)	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Le nombre minimal de logements est fixé à sept (7) logements par bâtiment.

(2) La superficie minimale du terrain doit correspondre à la plus grande valeur entre 600 mètres carrés ou l'équivalent 75 mètres carrés par unité de logement prévue.

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•							
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•							
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•(1)							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2	•(2)							
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé									
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)		6	6						
Latérales (min. / totales)		2/4	2/4						
Arrière (min.)		6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		45	75						
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		6	8						
Taux d'implantation - % (max.)		40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		500							
Largeur du terrain (min.)		12,2							
Profondeur du terrain (min.)		25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-8	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
(2) Activités reliées au traitement, à l'entreposage, à l'enfouissement ou à l'élimination des matières résiduelles	
NOTES	
(1) L'usage « Soins corporels non médicamenteux » est autorisé à titre d'usage complémentaire à un usage du groupe « Public et institutionnel »	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	•							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé								
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)	6							
	Latérales (min. / totales)	6/12							
	Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)	1/4							
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)	100							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)	10							
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m² (min.)									
Largeur du terrain (min.)									
Profondeur du terrain (min.)									
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Glissement de terrain

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement

Entrée en vigueur

807-2024

2025-03-12

827-2025

2025-12-04

849-2026

2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)							
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)							
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1	• (3)							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totales)									
Arrière (min.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)									
En mètres (min. / max.)		0/10	0/12						
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)		90	100						
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)		10	6						
Taux d'implantation - % (max.)		30	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		500							
Largeur du terrain (min.)		12,2							
Profondeur du terrain (min.)		25							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-10	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) Uniquement les garderies.	
(2) Uniquement les différents types de cabinets professionnels.	
(3) Uniquement les établissements d'enseignement de niveau préscolaire, primaire et secondaire	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1								
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé								
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)								
	Latérales (min. / totales)								
	Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)								
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
	Usage mixte								
	Usage multiple								
	Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
	Commerce accessoire à l'habitation								
	Logement accessoire								
	Location de chambres								
	Écurie privée								
	Fermette								

Zone P-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Glissement de terrain

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement

Entrée en vigueur

807-2024

2025-03-12

827-2025

2025-12-04

849-2026

2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1								
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert									
R	Récréation								
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
	Isolé								
	Jumelé								
	Contigu								
Marges									
	Avant (min.)								
	Latérales (min. / totales)								
	Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment									
	Sup. d'implantation - m ² (min.)								
	Sup. d'implantation - m ² (max.)								
	Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)									
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
	Superficie du terrain - m ² (min.)								
	Largeur du terrain (min.)								
	Profondeur du terrain (min.)								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-12	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
Commerce									
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2	Famille commerce de détail : type 2								
C3	Famille commerce de détail : type 3								
C4	Famille commerce de gros : type 1								
C5	Famille commerce de gros : type 2								
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7	Famille commerce de service : type 2								
C8	Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel									
P1	Famille service public et institutionnel : type 1								
P2	Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert		•							
Récréation									
R1	Famille récréation : type 1								
R2	Famille récréation : type 2								
Industrie									
I1	Famille industrie : type 1								
I2	Famille industrie : type 2								
Agricole									
A1	Agriculture		•						
A2	Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières									
EX1	Exploitation forestière								
EX2	Extraction								
Conservation									
CN1	Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé		•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)									
Latérales (min. / totales)									
Arrière (min.)									
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)		1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)									
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)									
Taux d'implantation - % (max.)		30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000							
Largeur du terrain (min.)		50							
Profondeur du terrain (min.)		30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone P-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	•
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	•								
C2 Famille commerce de détail : type 2	•								
C3 Famille commerce de détail : type 3	• (1)								
C4 Famille commerce de gros : type 1	•								
C5 Famille commerce de gros : type 2	•								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	•								
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3	•								
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1		•							
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture			•						
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•	•						
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4						
Arrière (min.)	2	2	2						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	8	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation									
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone PI-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) Bars, discothèques, microbrasseries, boutiques d'articles érotiques, marchés aux puces extérieurs

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•	•						
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			• (1)					
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)			• (2)					
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•		•					
Jumelé		•						
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	0/2	3/6					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/1					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45	45					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8	6					
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•	•						
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-2

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-3

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA

Risque inondation

Glissement de terrain

P.I.I.A. spécifique

Bruit routier

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	7						
Taux d'implantation - % (max.)	40	40						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3500						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-4

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

--

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-5

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-6	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-7

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6,1							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-8

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-9

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)							
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)							
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-10

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-11

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	7							
Latérales (min. / totales)	6/12							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-12

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-13

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	40							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-14

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

--

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-15

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS									
Annexe 2 du Règlement de zonage									
GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)									
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•								
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6								
Latérales (min. / totales)	2/4								
Arrière (min.)	6								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2								
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45								
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	6								
Taux d'implantation - % (max.)	30								
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000								
Largeur du terrain (min.)	50								
Profondeur du terrain (min.)	30								
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire									
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone VIL-16	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-17	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-18

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	•
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-19	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-20	
Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-21

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-22

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-23

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1	Unifamiliale							
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
Commerce								
C1	Famille commerce de détail : type 1 (proximité)							
C2	Famille commerce de détail : type 2							
C3	Famille commerce de détail : type 3							
C4	Famille commerce de gros : type 1							
C5	Famille commerce de gros : type 2							
C6	Famille commerce de service : type 1 (proximité)							
C7	Famille commerce de service : type 2							
C8	Famille commerce de service : type 3							
Public et institutionnel								
P1	Famille service public et institutionnel : type 1							
P2	Famille service public et institutionnel : type 2							
Parc et espace vert		•						
Récréation								
R1	Famille récréation : type 1							
R2	Famille récréation : type 2							
Industrie								
I1	Famille industrie : type 1							
I2	Famille industrie : type 2							
Agricole								
A1	Agriculture							
A2	Élevage et pension d'animaux							
Exploitation des matières premières								
EX1	Exploitation forestière							
EX2	Extraction							
Conservation								
CN1	Conservation							
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
	Isolé							
	Jumelé							
	Contigu							
Marges								
	Avant (min.)							
	Latérales (min. / totales)							
	Arrière (min.)							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
	En étages (min. / max.)							
	En mètres (min. / max.)							
Dimensions du bâtiment								
	Sup. d'implantation - m ² (min.)							
	Sup. d'implantation - m ² (max.)							
	Largeur (min.)							
	Taux d'implantation - % (max.)							
	Nbre de logements par bâtiment (max.)							
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
	Superficie du terrain - m ² (min.)							
	Largeur du terrain (min.)							
	Profondeur du terrain (min.)							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
	Usage mixte							
	Usage multiple							
	Projet intégré							
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
	Commerce accessoire à l'habitation							
	Logement accessoire							
	Location de chambres							
	Écurie privée							
	Fermette							

Zone VIL-24

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)			• (1)					
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)			• (2)					
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	56	56	56					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6	6					
Taux d'implantation - % (max.)	30	30	30					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3500	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-25

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)							
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)							
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55	55						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6	6						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-26

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•							
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6							
Latérales (min. / totales)	2/4							
Arrière (min.)	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2							
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	55							
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	6							
Taux d'implantation - % (max.)	20							
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-27

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)							
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)	• (2)							
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6						
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4						
Arrière (min.)	6	6						
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2						
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	50						
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8						
Taux d'implantation - % (max.)	30	30						
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000						
Largeur du terrain (min.)	50	50						
Profondeur du terrain (min.)	30	30						
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation	•							
Logement accessoire	•							
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-28

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)

(2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale		•						
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)		• (1)						
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)		• (2)						
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1								
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé	•	•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)	6	6	6					
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4	2/4					
Arrière (min.)	6	6	6					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)	1/2	1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)	50	50	50					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)	8	8	8					
Taux d'implantation - % (max.)	45	45	45					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000					
Largeur du terrain (min.)	50	50	50					
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte	•(4)		•(4)					
Usage multiple		•(4)						
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-29

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

- (1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boulangerie, boucherie, etc.)
- (2) Centres de conditionnement physique et les commerces spécialisés (couturière, nettoyeur, cordonniers, etc.) et les services de santé et médicaux

NOTES

- (3) Uniquement dans un bâtiment mixte.
- (4) Un maximum de deux locaux commerciaux est autorisé par bâtiment.

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1								
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1		• (1)						
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•						
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)								
Latérales (min. / totales)								
Arrière (min.)								
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)								
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)								
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)								
Taux d'implantation - % (max.)								
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)	5000							
Largeur du terrain (min.)	50							
Profondeur du terrain (min.)	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple								
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone VIL-30

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires
à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement
autorisé(s)

(1) Terrain de camping et site d'hébergement insolite destiné au tourisme local, incluant les activités complémentaires (restauration, récréation extensive, etc.)

USAGE(S) spécifiquement
prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 2 du Règlement de zonage

GROUPES ET CLASSES D'USAGES									
Habitation									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
Commerce									
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)	• (1)								
C2 Famille commerce de détail : type 2									
C3 Famille commerce de détail : type 3									
C4 Famille commerce de gros : type 1									
C5 Famille commerce de gros : type 2									
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)									
C7 Famille commerce de service : type 2									
C8 Famille commerce de service : type 3									
Public et institutionnel									
P1 Famille service public et institutionnel : type 1									
P2 Famille service public et institutionnel : type 2									
Parc et espace vert									
Récréation									
R1 Famille récréation : type 1									
R2 Famille récréation : type 2									
Industrie									
I1 Famille industrie : type 1									
I2 Famille industrie : type 2									
Agricole									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
Exploitation des matières premières									
EX1 Exploitation forestière									
EX2 Extraction									
Conservation									
CN1 Conservation									
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Mode d'implantation									
Isolé	•	•							
Jumelé									
Contigu									
Marges									
Avant (min.)	6	6							
Latérales (min. / totales)	2/4	2/4							
Arrière (min.)	6	6							
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL									
Hauteur du bâtiment									
En étages (min. / max.)	1/2	1/2							
En mètres (min. / max.)									
Dimensions du bâtiment									
Sup. d'implantation - m ² (min.)	45	45							
Sup. d'implantation - m ² (max.)									
Largeur (min.)	8	8							
Taux d'implantation - % (max.)	30	30							
Nbre de logements par bâtiment (max.)									
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)									
Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000							
Largeur du terrain (min.)	50	50							
Profondeur du terrain (min.)	30	30							
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES									
Usage mixte									
Usage multiple									
Projet intégré									
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION									
Commerce accessoire à l'habitation	•								
Logement accessoire	•								
Location de chambres									
Écurie privée									
Fermette									

Zone VIL-31

Saint-Lin-Laurentides	
Informations supplémentaires à la zone	
LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	•
Bruit routier	•
USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)	
(1) Commerce d'alimentation générale et spécialisée (boucherie), restaurant sans service-à-l'auto	
USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)	
NOTES	
* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement .	
MODIFICATIONS	
No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28
Date: 1 novembre 2023	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS								
Annexe 2 du Règlement de zonage								
GROUPES ET CLASSES D'USAGES								
Habitation								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
Commerce								
C1 Famille commerce de détail : type 1 (proximité)								
C2 Famille commerce de détail : type 2								
C3 Famille commerce de détail : type 3								
C4 Famille commerce de gros : type 1								
C5 Famille commerce de gros : type 2								
C6 Famille commerce de service : type 1 (proximité)								
C7 Famille commerce de service : type 2								
C8 Famille commerce de service : type 3								
Public et institutionnel								
P1 Famille service public et institutionnel : type 1			• (2)					
P2 Famille service public et institutionnel : type 2								
Parc et espace vert								
Récréation								
R1 Famille récréation : type 1			• (1)					
R2 Famille récréation : type 2								
Industrie								
I1 Famille industrie : type 1								
I2 Famille industrie : type 2								
Agricole								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
Exploitation des matières premières								
EX1 Exploitation forestière								
EX2 Extraction								
Conservation								
CN1 Conservation								
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Mode d'implantation								
Isolé		•	•					
Jumelé								
Contigu								
Marges								
Avant (min.)		8	8					
Latérales (min. / totales)		4/8	4/8					
Arrière (min.)		15	15					
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL								
Hauteur du bâtiment								
En étages (min. / max.)		1/2	1/2					
En mètres (min. / max.)								
Dimensions du bâtiment								
Sup. d'implantation - m ² (min.)		50	50					
Sup. d'implantation - m ² (max.)								
Largeur (min.)		8	8					
Taux d'implantation - % (max.)		45	45					
Nbre de logements par bâtiment (max.)								
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)								
Superficie du terrain - m ² (min.)		3000	3000					
Largeur du terrain (min.)		50	50					
Profondeur du terrain (min.)		30	30					
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES								
Usage mixte								
Usage multiple		•	•					
Projet intégré								
USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION								
Commerce accessoire à l'habitation								
Logement accessoire								
Location de chambres								
Écurie privée								
Fermette								

Zone SPO-1

Saint-Lin-Laurentides

Informations supplémentaires à la zone

LPTAA	
Risque inondation	
Glissement de terrain	
P.I.I.A. spécifique	
Bruit routier	

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

- (1) Usages récréatifs liés à un complexe multisport
- (2) Uniquement les usages institutionnels, administratifs et communautaires liés à un complexe multisport

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

* Les normes de lotissement sont pour un lot non desservi à l'extérieur d'un corridor riverain. Pour toutes autres situations, se référer aux normes de lotissement du Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
807-2024	2025-03-12
827-2025	2025-12-04
849-2026	2026-07-28

Date: 1 novembre 2023